

Décision

Générale

colonial

Décision n° 708 17/07/1951

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 juillet 1951

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro
1 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation pour la Métropole est accordé à Mme Moal, épouse d'un vétérinaire-inspecteur de 3e classe. Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Marseille et une réquisition par voie de terre Marseille-St-Cast (Côtes-du-Nord) seront délivrées à Mme Moal, qui voyagera accompagnée de son fils, âgé de 8 mois (Groupe III).